



FICHE TECHNIQUE PAUSE MÉRIDIDIENNE 2022/2023

Préambule

La commune de Mauves sur Loire met à disposition des familles, en partenariat avec un prestataire, RESTORIA, un service de restauration/animation pour les écoles primaires de Mauves-sur-Loire, publique et privée.

Les menus sont réalisés par une diététicienne du prestataire. Ils sont distribués aux deux écoles, affichés dans les locaux, consultables sur le portail famille ainsi que sur le site internet de la mairie.

1 – Modalités d’inscription et de modification du calendrier prévisionnel

Les réservations peuvent s’effectuer pour l’année ou au fur et à mesure des besoins, au plus tard le jour même jusqu’à 9h00, que ce soit pour une annulation ou un rajout.

Si votre enfant devait quitter l’école dans la matinée pour raison médicale, son absence ne sera pas facturée à **condition que vous en ayez averti le secrétariat du service enfance jeunesse avant 12h00.**

En dehors de ces situations, toute absence sera facturée au tarif du repas.

2- Horaires et fonctionnement

Horaires de la pause méridienne : 12h00 / 13h50

Les enfants de maternelle sont servis à table entre 12h et 12h45. A la suite du repas, les Petites et Moyennes Sections sont accompagnés à la sieste. Les Grandes Sections peuvent profiter d’activités organisées à Couleurs et Parenthèse (temps libre, jeux collectifs extérieurs ou intérieur, bricolage, yoga ...)

Les enfants de l’élémentaire disposent d’un self, dont le passage est organisé par niveau scolaire. Des animations sont proposées sur tout le temps méridien. Les enfants ont la possibilité de choisir librement les activités auxquelles ils souhaitent participer (temps libres, bricolages, jeux collectifs...). Certaines activités peuvent être organisées en dehors des locaux, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

3 – Régime alimentaire

Les troubles de santé importants et les allergies alimentaires ne seront pris en compte qu'après signature d'un Protocole d'Accueil Individualisé (cf. Règlement Intérieur).

Des menus sans porc sont aussi proposés aux familles qui le signalent sur la fiche sanitaire.

4 – Commission « Pause Méridienne »

Une commission est mise en place chaque année.

Elle est composée de 4 enfants (élus de façon démocratique par leurs camarades), de parents représentants de chaque école, d'un responsable du service enfance jeunesse, d'un élu et d'un représentant de notre prestataire de restauration.

Lors des réunions organisées dans l'année, la commission valide les menus de la période à venir, effectue des changements si nécessaires et revient sur les menus passés.

Un retour est aussi fait sur les animations réalisées et à venir.

Les objectifs de cette commission sont :

- vérifier le respect du cahier des charges en termes de compositions des menus,
- valider les propositions de menus transmises par le prestataire,
- faire des propositions de menus ou de plats,
- transmettre les difficultés ou anomalies rencontrées lors de la période précédente,
- rechercher des solutions et suggestions pour améliorer la qualité de la prestation fournie,
- sensibiliser les enfants et les familles au fonctionnement de la restauration collective.
- impliquer les enfants et les familles dans la mise en place et l'organisation des actions proposées.